

Bail emphytéotique pour collectivité territorialle

Par vincent175, le 04/03/2015 à 14:03

Nous sommes investisseurs privés. Nous sommes en contact avec une municipalité pour la construction et l'exploitation d'une résidence pour personnes âgées (EHPA). Nous envisageons de proposer un bail emphytéotique pour la location du terrain. Quel est le meilleur type de BE à envisager pour qu'une collectivité territoriale puisse céder cet avantage à un organisme privé dans le cadre d'un intérêt général tel qu'une résidence pour personnes âgées : BE administratif,BE de construction, BE de droit commun. Merci de préciser les avantages et contraintes de chaque type. Pour conclure ce bail , est il nécessaire de choisir un notaire spécialisé ? un contact dans l'Hérault ou le Gard ? merci pour votre réponse.